

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-487

présenté par
M. Thévenoud

ARTICLE 24**ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Présidence de la République	0	0
Assemblée nationale	0	80 000 000
Sénat	0	60 000 000
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
TOTAUX	0	140 000 000
SOLDE	-140 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réduire les crédits alloués à l'Assemblée nationale et au Sénat du montant de l'ensemble des subventions attribuées dans le cadre de la réserve parlementaire.

Cette diminution porte sur la dotation de l'Assemblée nationale (Action 511-01).

Cette diminution porte sur la dotation au Sénat (action 521-01)